

Autres questions concernant les affiliations

- Organiser et syndiquer **les travailleurs/euses de l'économie informelle, notamment** parmi les affiliées de la CSI

Un grand nombre de nos affiliées des pays en développement et/ou des pays en transition cherchent à organiser **les travailleurs de l'économie informelle**. La plupart d'entre eux travaillent sans protection juridique, sans contrat, sans salaire minimum et sans sécurité sociale.

Nos affiliées font leur possible pour les soutenir; elles cherchent notamment à faire pression sur les gouvernements et les employeurs pour les inciter à reconnaître et à respecter ces travailleurs en leur offrant une protection juridique et en protégeant leurs droits par des conventions collectives de travail.

Malgré les efforts de nos affiliées, il faut rester réaliste et admettre que nous ne parviendrons pas à atteindre ces objectifs à court terme.

En attendant, les travailleurs de l'économie informelle peuvent seulement verser une cotisation symbolique à leur syndicat et nos affiliées recourent à d'autres sources (internes et externes) pour proposer des services à ces membres.

La plupart de nos affiliées ne déclarent pas à la CSI les membres qui ne paient pas de cotisations, ou qui paient des cotisations très faibles, **ce qui signifie qu'une partie de notre main-d'œuvre mondiale est invisible et inconnue**.

Nos affiliées indiennes illustrent bien cette situation. L'INTUC a déclaré 33 millions de membres au gouvernement indien lors de la vérification des adhésions, et a apporté des preuves de ces chiffres en fournissant des données détaillées par secteur et par région.

Aujourd'hui, l'INTUC déclare 8,2 millions de membres à la CSI.

Il n'est pas surprenant que plus de 20 millions d'adhérent(e)s à l'INTUC travaillent dans l'économie informelle, dans la mesure où 94% des travailleurs/euses se trouvent dans l'économie informelle en Inde.

Le HMS a annoncé 9,1 millions de membres au gouvernement indien lors du processus de vérification, et n'a déclaré que 5,8 millions de membres à la CSI, étant donné qu'il y a 3,3 millions de travailleurs dans l'économie informelle.

L'INTUC a fait part de son souhait de déclarer le nombre réel de ses adhérents à la CSI et de compter **les travailleurs de l'économie informelle** dans les chiffres de la main-d'œuvre mondiale correspondant au nombre de membres de la CSI.

Le HMS abordera cette question à sa prochaine réunion de conseil, qui aura lieu mi-décembre.

Le Secrétariat **demande au Conseil général d'accepter d'intégrer le nombre d'adhérents déclarés de l'INTUC** et du HMS au total des membres de la CSI.

Cette mesure n'aura pas de conséquences sur les droits statutaires de ces deux organisations, qui continueront de dépendre de leurs membres cotisants.

Le Secrétariat tient à exprimer son respect et sa reconnaissance à nos affiliées indiennes pour leurs efforts, ainsi qu'à toutes les autres affiliées qui soutiennent les travailleurs de l'économie informelle, en rappelant qu'il souhaite les compter dans ses rangs et ses structures.
